Ville de Romont

CONSEIL GENERAL

Séance du mercredi 13 décembre 2017, à 20h15

Présidence	Mme	Christine VALLELIAN, Présidente
Vice-Présidence	M.	Manuel HURNI, Vice-Président
Présents-es	**pour le Conseil général, 45 membres, dont ceux nommés ci-dessus**	
	Mmes/MM.	Milica ANDRIC - Philippe AYER - Jacqueline BALMAT - Valentin BARD - Nicole BARDET - Yann-Ivain BEFFA - Frédéric BERSET - Alain BOSSON – Jacqueline BOURQUI - Ophélie BRODARD - Vincent BRODARD - Simon CODOUREY – Nicolas DAFFLON - Charles DECRIND - Achille DEILLON - Didier ECOFFEY - Roxane ECOFFEY - Thierry ECOFFEY – Corinne FINGER - Patrice GEINOZ - Christophe GILLON – Christophe GIRARD - Denis GRANDJEAN - Corine HELFER – Bernard JAQUET – Philippe JORDAN – Sami LAMHANGAR – Stefanie LOSEY – Olivier MARILLER – Christelle MASUR LUU – François-Xavier MEUWLY – Nicolas PACCAUD – Vesna PETROVIC – Angela PITTET – Jean-Yves PYTHON – Sébastien RODI – Thierry ROPRAZ – Nicolas SALAMIN - Thierry SCHMID – Christophe SCHMOUTZ - Jean-Marcel SCHMOUTZ – Patrice SCHMOUTZ – Pascale ZERMATTEN LAMHANGAR Conseillers généraux
Excusés	**pour le Conseil général**	
	Mme/MM.	Milan ANDRIC - Eric BUCHMANN - Stéphanie CHOFFLON - François HELFER - Stefan TRÜMPLER Conseillers généraux
Présents	**pour le Conseil communal, 9 membres**	
	M.	Dominique BUTTY, Syndic
	M.	Jean-Denis CORNU, Vice-syndic
	Mme	Micheline POULIN, Conseillère communale
	MM.	Pascal DELABAYS - Didier DEMIERRE – Luc BARDET - Emmanuel BUSSARD - Marc MENOUD - Christian PERRIER Conseillers communaux
	pour l'Administration communale	
	M.	Yves BARD, Secrétaire communal
	M.	Gabriel GILLIERON, Chef du Service des finances
Rédacteur	M.	Yves BARD, Secrétaire communal
Dactylo	Mme	Hélène PITTET, Collaboratrice administrative

INTRODUCTION DE MADAME LA PRESIDENTE

« Monsieur le Vice-Président du Conseil général,
Mesdames, Messieurs les Membres du Bureau,
Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux,
Monsieur le Syndic,
Madame, Messieurs les Conseillers communaux,
Monsieur le Secrétaire communal,
Monsieur le Chef du Service des finances,
Mesdames, Messieurs les Représentants de la Presse,
Mesdames, Messieurs,
Cher Public,

Nous avons eu la chance, ces dernières semaines, en tant que citoyens du Canton, de voir accéder à la Présidence du Conseil national Monsieur Dominique DE BUMAN, et ce sera Monsieur Alain BERSET qui présidera la Confédération en 2018. C'est un cadeau pour les Fribourgeois d'avoir deux de ses représentants à la tête de la Suisse.

Nous avons aussi eu la visite de St-Nicolas dans la cour du château. La météo en a retenu plus d'un, et les aides - comme le soleil en cette fin de semaine - étaient absentes. Avec toute l'énergie consacrée et le cœur mis dans l'organisation, l'édition 2018 est en route avec plein d'idées et de changements. Mais il est à se demander si cette tradition suscite encore de l'intérêt auprès des habitants de notre ville et de la Glâne.

Mais c'est lui qui a retenu notre attention, avec émotion. Ce texte, avec 30 chansons, m'a plu et je vous le partage.

Le pénitencier a fermé ses portes. Du haut de leur mirador, Gabrielle, Laura, la jolie Sarah, n'oublieront pas ton nom, mais elles se sentent abandonnées. Toi qui as donné l'envie d'aimer à beaucoup, tu as oublié de vivre en ce 6 décembre. Excuse-moi partenaire, mais tu es parti comme Diego... libre dans sa tête. Tu as vécu pour le meilleur, jamais seul, mais tu ne dois rien à personne. Cette année, ce ne sera pas mon plus beau Noël. Aujourd'hui, j'ai un problème : ma gueule a... pris des coups, mais toi le chanteur jamais abandonné, qui a connu le bon temps du rock and roll, tu resteras l'idole des jeunes. Je te promets, je n'oublierai pas ton nom. L'aventure c'est l'aventure, mais la tienne elle est terrible. Après avoir allumé le feu de beaucoup, tu nous quittes, mais un jour viendra, on se reverra. À partir de maintenant, pour toi la nouvelle vie va commencer. Tu vas retrouver tes potes là-haut, ça n'finira jamais, les chevaliers du ciel t'attendent pour fêter ce Noël interdit. Joseph et Marie vont veiller sur toi. De l'amour, ils vont t'en donner. Que nous t'aimions, que nous t'aimons, que nous t'aimerons...

Place à notre soirée.

Je vous remercie de votre présence et de votre flexibilité concernant le changement de date pour notre séance du Conseil général.

Le budget, moment important pour chacun, afin de se définir et de comprendre ce qu'est le budget des investissements et de fonctionnement.

EXCUSES

Pour le Conseil général, excuses reconnues valables de

- M. Milan ANDRIC.
- M. Eric BUCHMANN.
- Mme Stéphanie CHOFFLON.
- M. François HELFER.
- M. Stefan TRÜMPLER.

PRESENCES

Il ressort de la liste des présences signée par chacune et chacun la participation de **45** Conseillères et Conseillers généraux à cette séance. Par conséquent, en conformité avec les prescriptions légales, plus précisément l'art. 44 de la Loi sur les Communes, le Conseil général est apte à délibérer puisque la majorité de ses membres est présente.

Quant au Conseil communal, il est présent in corpore.

OUVERTURE DE LA SEANCE

La convocation, l'ordre du jour, les messages ainsi que le budget 2018 ont été adressés à chaque Conseiller et Conseillère général-e dans la forme et les délais mentionnés par la loi.

Aucune remarque n'étant formulée concernant la convocation, **Mme la Présidente** déclare cette assemblée ouverte et apte à délibérer.

Pour le bon déroulement des débats, elle prie chacun de bien lever son carton lors des votes et suffisamment longtemps, afin de permettre aux membres du Bureau de faire leur travail de comptage.

Elle remercie les différents intervenants de bien vouloir transmettre à M. le Secrétaire communal, en fin de séance, une copie de leur intervention, ceci afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Elle les remercie également d'utiliser les micros qui ont été distribués, de façon à faciliter la compréhension de leurs interventions.

Elle rappelle enfin que cette séance a été enregistrée, pour faciliter la tenue du procès-verbal.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de la séance du 5 octobre 2017.
2. Budgets 2018.
3. Approbation des nouveaux statuts de l'Association du Service de logopédie, de psychologie et de psychomotricité de la Glâne-Veveyse.
4. Divers.

Cet ordre du jour ne suscitant aucune remarque, **Mme la Présidente** le soumet au vote.

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS QUE LE CONSEIL GENERAL ADOPTE L'ORDRE DU JOUR PROPOSE.

A l'issue de ce vote, **Mme la Présidente** passe à l'examen des objets proposés.

1. PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 5 OCTOBRE 2017

La lecture du procès-verbal de la séance du 5 octobre 2017 n'est pas demandée.

Ce document ne suscitant ni correction ni remarque, **Mme la Présidente** le soumet au vote.

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS QUE LE CONSEIL GENERAL APPROUVE LE PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 5 OCTOBRE 2017.

Mme la Présidente adresse ses remerciements et félicitations à l'équipe de l'Administration pour la parfaite tenue de ces documents.

2. BUDGETS 2018

Mme la Présidente propose la procédure suivante pour l'examen des budgets 2018 :

2.1. Présentation générale du budget des investissements et de fonctionnement 2018 par le Conseil communal.

2.2. Rapport et préavis de la Commission financière.

2.3. Examen de détail des divers chapitres des budgets et votes éventuels sur les amendements ou objets contestés.

2.4. Prise de parole au nom des Partis politiques.

2.5. Vote final des budgets 2018, en deux temps :

2.5.1. Le budget des investissements.
2.5.2. Le budget de fonctionnement.

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE LA PROCEDURE PROPOSEE POUR L'EXAMEN DES BUDGETS 2018.

2.1. Présentation générale du budget des investissements et de fonctionnement 2018 par le Conseil communal

cf annexe 1 : présentation

Mme la Présidente cède la parole à **M. Jean-Denis CORNU**, Vice-Syndic et Directeur du dicastère des FINANCES pour la présentation du rapport du Conseil communal (*cf annexe 1 : présentation*).

2.2. Rapport et préavis de la Commission financière - Intervention de Mme Corine HELFER, Présidente de la Commission financière

« La Commission financière a examiné avec attention le budget 2018 lors de ses séances des 14 et 21 novembre 2017. Suite à notre première séance, nous avons formulé nos nombreuses questions en relation avec les budgets d'investissements, de fonctionnement et les crédits en cours. Toutes nos questions ont reçu une réponse du Conseil communal lors de notre deuxième séance en sa présence. Nous le remercions, ainsi que le Chef du service des finances, pour la qualité et la précision de leur contenu.

Le budget de fonctionnement est à notre grande satisfaction bénéficiaire de CHF 341'886.00. Ce résultat budgété et positif de 1,4 % des charges de fonctionnement est à considérer prudemment en raison de la clé de répartition glânoise. En effet, le taux de répartition est passé de 21,471 % en 2017 à 18,524 % pour 2018. Pour une charge identique à répartir, cette diminution améliore le résultat de CHF 532'394.44, ce qui est bienvenu.

Par contre, la forte probabilité à court terme, voire dès 2019, est que ce taux passe à 24 %, ce qui engendrerait, par rapport au budget 2018, une augmentation des charges de CHF 989'278.22. Raison pour laquelle une baisse du taux d'impôt n'est pas à prévoir à court terme, et encore moins des dépenses qui pourraient engendrer des effets de seuil.

Nous tenons toutefois à relever (comme pour le budget précédent) un petit bémol concernant la rubrique 010.300.00 Administration – Autorités – Traitements. La Commission financière a interrogé le Conseil communal sur l'évolution de cette rubrique, qui ne cesse d'augmenter depuis le début de la législature. Le règlement d'organisation du Conseil communal du 25 avril 2016, et mis à jour le 6 mars 2017 traite de la rétribution de ses membres selon l'art. 20, al.2, dans une annexe, laquelle n'est pas publiée. La question du refus de cette augmentation s'est posée lors de nos débats. En raison : une administration professionnelle et permanente, ainsi que l'engament récent de personnel avec une augmentation par rapport aux comptes 2016 de 4,8 % de la rubrique 301 concernant les traitements du personnel administratif et technique.

Au vu de ces éléments, la Commission financière souhaite que des mesures soient prises pour un contrôle plus strict de l'évolution de la rubrique 010.300.00 et que le Conseil communal nous propose une procédure de contrôle au plus tard lors de la présentation du budget 2019. Pour terminer, du côté des recettes fiscales, elles suivent les recommandations d'évolution du Service cantonal des contributions avec toutefois une prudence modélisée et modérée, soit adaptée à la situation des projections locales des rentrées fiscales de nos contribuables, notamment pour les personnes morales.

En ce qui concerne le budget d'investissements, qui prévoit un report de CHF 8'178'000.00 de crédits déjà votés et CHF 6'770'000.00 de nouveaux investissements, pour un total de CHF 14'948'000.00, il correspond à la fourchette annuelle d'investissements annoncés. Nous relevons qu'il est en adéquation avec le plan financier et les priorités émises, avec une exception concernant la construction d'un parking dans le secteur Condémine/Arruffens. La Commission financière est consciente des études à mener mais tient toutefois à faire part de son inquiétude grandissante concernant les projets de parking, de la vieille-ville et des études y relatives.

Suite à ces réflexions et aux points auxquels nous rendons le Conseil communal attentif, c'est à l'unanimité que la Commission financière a accepté les budgets de fonctionnement et d'investissements et qu'elle recommande au Conseil général d'en faire de même. »

2.3. Examen de détail des divers chapitres des budgets et votes éventuels sur les amendements ou objets contestés

Mme la Présidente ouvre la discussion de portée générale concernant les budgets 2018. Pour ce faire, les divers chapitres de chaque budget seront parcourus. Les Conseillers souhaitant intervenir sont priés de se manifester et d'indiquer clairement le numéro et le nom du chapitre, de façon à ce que leurs interventions puissent être aisément comprises.

BUDGET DES INVESTISSEMENTS

2.3.1. Intervention de M. Nicolas SALAMIN, Conseiller général

« Je souhaite intervenir pour ajouter un objet au budget des investissements 2018 dans le chapitre 29 consacré aux écoles. Il s'agit d'un investissement de CHF 150'000.00 pour remplacer l'un des containers de l'école de la Condémine. Cette somme correspond aux investissements précédents faits par la Commune pour ce genre de structure.

On peut se demander quelle est la nécessité d'un tel investissement alors que la Commune a déjà acheté, il y a quelques années, différents containers pour faire face à l'augmentation du nombre d'élèves de l'école primaire. Ces mesures devaient être temporaires, mais elles sont encore pleinement utilisées et nous savons tous que la nouvelle école ne sera pas disponible avant plusieurs années encore, en étant optimiste.

Il se trouve que certains des containers achetés il y a quelques années ne sont pas adaptés pour les besoins actuels des enfants et la durée prolongée de leur utilisation pose problème. Cet élément a été relevé par les parents, les maîtresses ainsi que lors de plusieurs séances du Conseil général de l'année passée.

En particulier, l'un de ces containers n'a pas de vestiaire intérieur. Les enfants doivent donc sortir pour s'habiller et se changer dans un vestiaire séparé. La Commune a certes installé récemment un avant-toit, mais celui-ci ne protège pas

entièrement des intempéries et en rien de la température. Ce dernier est d'ailleurs beaucoup trop petit puisqu'il ne peut accueillir qu'une dizaine d'enfants à la fois.

Ce container n'a pas non plus de toilettes, ce qui implique que les enfants doivent sortir, s'habiller pour aller aux toilettes du bâtiment de la Condémine, avant de refaire le processus inverse pour retourner en classe. Vous pouvez bien imaginer la perte de temps que cela engendre pour une classe d'enfants de 7 ans. Il a certes une superficie d'env. 80 m², et la Commune assure qu'il est « aux normes », mais sa géométrie très allongée fait qu'il est difficile d'y aménager une classe de 3 ou 4H. Pour couronner le tout, l'école a été contrainte cette année d'utiliser ce container pour une classe de 26 élèves, alors que les maîtresses précédentes trouvaient déjà difficile d'y tenir une classe de 16 ou 17 élèves.

Il est donc clair que ce container est devenu inadapté et nous ne pouvons pas laisser les enfants subir les frais de mesures provisoires inadaptées. Je demande donc au Conseil général d'accepter l'ajout d'un investissement supplémentaire au budget 2018 afin de remplacer ce container et d'y installer un container adapté pour les besoins grandissants de notre école ces prochaines années. »

2.3.2. Réponse de Mme Micheline POULIN, Conseillère communale

« Le pavillon dont vous parlez est en place depuis 2013. Jusqu'à cette année, plusieurs enseignantes ont utilisé cet endroit. Jusqu'à cette année, nous n'avons jamais reçu de remarques quant à la grandeur et la fonctionnalité de ce pavillon.

Celui-ci est aux normes légales d'une salle de classe. Il mesure 14 m de long et 10 m de large.

Après visite de ce pavillon, il est vrai que nous avons constaté que l'aménagement intérieur n'était pas adapté. Le Responsable d'Etablissement, M. Bernard CORPATAUX, a demandé à l'enseignante titulaire de cette classe de procéder à quelques changements afin d'optimiser son espace.

Le pavillon contigu à celui-ci n'a pas de toilettes non plus et les enfants doivent aussi sortir pour y accéder. Je pense que c'est le cas pour tous les élèves des communes voisines qui reçoivent un enseignement dans un pavillon.

La proposition du Conseil communal est de ne pas valider votre demande ».

2.3.3. Intervention de M. Nicolas SALAMIN, Conseiller général

M. SALAMIN ajoute qu'on a beaucoup de peine à loger 26 élèves dans ce container, même si sa surface est bien de 140 m². Il est tout à fait conscient que, dans d'autres communes, on fait également usage de containers, mais il regrette que nous fassions référence à des situations inadaptées pour justifier des conditions inadaptées pour nos élèves. Les vestiaires sont trop petits et rien n'est prévu par la Commune pour améliorer la situation.

M. SALAMIN déclare maintenir sa demande d'ajout d'un montant de CHF 150'000.00 au budget des investissements pour l'acquisition d'un nouveau container.

2.3.4. Intervention de Mme Christelle MASUR LUU, Conseillère générale

« La proposition d'investissement pour un nouveau container, mieux adapté aux besoins de classes primaires, nous paraît également une bonne mesure. En effet, même si le nombre de m² actuel est peut-être conforme aux normes, leur disposition demeure mal pratique pour aménager une classe. Les vestiaires et les WC, qui ne sont pas accessibles aux enfants sans sortir dans la cour, nous paraissent aussi une configuration qui ne convient pas pour une situation appelée à durer jusqu'à l'inauguration de la nouvelle école.
Pour toutes ces raisons, le Groupe Les Verts soutient la demande du Parti Socialiste et recommande aux membres du Conseil général d'en faire de même. »

2.3.5. Intervention de Mme Corinne FINGER, Conseillère générale

« Cette demande nous interpelle, car le discours diffère entre la Commune prétendant que la situation est correcte et en accord avec la DICS, et les propos de M. Nicolas SALAMIN. Toujours est-il qu'une fois de plus, nous abordons le lancinant sujet de l'école primaire.

Que le Conseil communal n'ait plus la flamme pour le précédent projet est déjà difficilement acceptable, mais maintenant, nos Conseillers communaux devraient être dans l'urgence pour faire avancer ce sujet. Je ne prétends pas que ce projet est facile, rendu encore plus compliqué par des positions différentes, mais celui-ci devrait hanter vos nuits, car il en va de l'image de la politique romontoise. La Commune d'Ursy n'avait-elle pas débuté son projet d'école primaire en même temps que nous ?

Le Groupe HN ne soutient pas l'ajout de CHF 150'000.00.»

A l'issue de ces différentes interventions, **Mme la Présidente** met au vote la proposition de M. Nicolas SALAMIN, à savoir pose d'un container à l'école de la Condémine pour un montant de CHF 150'000.00.

VOTE / DECISION

C'EST PAR 31 « NON », 13 « OUI » ET UNE ABSTENTION QUE LE CONSEIL GENERAL REJETTE LA PROPOSITION DE M. NICOLAS SALAMIN.

2.3.6. Intervention de Mme Stefanie LOSEY, Conseillère générale

« Nous constatons, au poste 620.501.58, qu'un montant de 3 millions de francs est inscrit au budget 2018 pour un parking situé entre la Condémine et Arruffens. Nous espérons que l'étude votée lors du Conseil général du 23.02.2017 ait permis d'avoir un bon aperçu des différentes utilisations du secteur et que la réalisation

du parking puisse profiter à tous les usagers, automobilistes, mais aussi cyclistes, usagers des transports publics et piétons.

Comme le secteur Condémine/Arruffens est destiné à connaître un fort développement ces prochaines années, il est impératif de ne pas se contenter de réaliser un parking, mais il faut prévoir de nombreuses mesures d'accompagnement. Nous demandons au Conseil communal que, sur les 3 millions de francs, 2 millions servent à ces mesures d'accompagnement et que le Conseil communal présente un plan de mobilité du personnel de tout le secteur concerné, c'est-à-dire celui du COG (avec tous les bâtiments annexes, comme la piscine, la bibliothèque, le conservatoire, ...), de l'éventuelle future école primaire et de la Fondation Handicap Glâne. »

Le Conseil communal en prend bonne note.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

2.3.7. **Intervention de M. Nicolas SALAMIN, Conseiller général**

« *Depuis de nombreuses années, beaucoup de parents se plaignent des conditions de transports des élèves. Suite à la question posée l'année passée, il avait été annoncé qu'une remise à jour du système de bus allait être faite en 2018, en même temps que les changements d'horaire des classes. Je vois par contre que rien ne change au poste 210.318.10 du budget de fonctionnement et souhaite savoir ce qu'il en est de ces changements promis l'année dernière.* »

2.3.8. **Réponse de Mme Micheline POULIN, Conseillère communale**

« *Les changements seront vus au changement des horaires d'écoles. On va passer au système 4-2, à savoir 4 unités d'enseignement le matin et 2 unités l'après-midi. De ce fait, la plupart des élèves utiliseront des bus spéciaux pour l'école primaire et nous n'utiliserons presque plus les bus partagés avec les élèves du COG. Les nombres de trajets seront les mêmes et comme notre commune paie déjà la totalité des transports, il n'y a pas de changement inscrit au budget.* »

M. SALAMIN avoue ne pas très bien comprendre. En effet, comme les bus seront dédoublés en raison du transport séparé pour les écoles primaires et le COG, les coûts devraient augmenter.

Mme POULIN indique que peut-être le matin, les élèves du primaire utiliseront les mêmes bus que le COG mais à 11h00 ou 15h00, ce ne sera plus le cas (les transports seront dédoublés).

M. SALAMIN craint que, pour une partie des transports, les problèmes actuels ne persistent.

Mme POULIN précise que des mesures seront examinées dans le sens de faire appel à des accompagnants pour faire respecter la discipline dans les bus.

2.3.9. **Intervention de M. Patrice GEINOZ, Conseiller général**

« Nous souhaitons ajouter, à la rubrique 320.365.00 du budget de fonctionnement 2018, un montant de CHF 4'000.00 pour des aides ordinaires aux sociétés culturelles.

Le soutien aux sociétés locales est un élément essentiel pour maintenir une vie associative variée et dynamique dans notre Commune. Le Conseil communal propose d'augmenter les aides ordinaires pour les sociétés sportives de CHF 600.00 à CHF 1'000.00. Nous trouvons cette idée excellente, mais il nous semble important de ne pas oublier le rôle que jouent les sociétés culturelles telles que les trois chorales et la troupe de théâtre de l'Union des Sociétés Romontoises (USR).

C'est pour cela que nous souhaitons ajouter au budget de fonctionnement 2018 une somme de CHF 4'000.00 afin que ces quatre sociétés se retrouvent sur un pied d'égalité avec les sociétés sportives quant au soutien accordé par la Commune. »

2.3.10. **Réponse de M. Christian PERRIER, Conseiller communal**

« Votre proposition semble au premier abord alléchante. Toutefois, actuellement le Conseil communal ne souhaite pas la suivre. En effet, le Conseil communal est contre le fait de ne soutenir que le théâtre ou les chorales (qui par ailleurs pour certaines d'entre elles nous adressent régulièrement des demandes d'aides extraordinaires). Nous sommes également contre un système « d'arrosage » généralisé à toutes les sociétés. Si on verse une subvention ordinaire à ces sociétés, pourquoi ne pas en verser par exemple également

- *à l'Amicale carnavalesque G4 pour mille ;*
- *à la Balade gourmande ;*
- *à la Braderie ;*
- *au Carnapompe ;*
- *au Club d'échecs ;*
- *à la Décapsuleuse ;*
- *au Jass Club.*

Et je pourrais vous en citer encore quelques-unes. Ce ne serait alors probablement pas CHF 4'000.00 qu'il faudrait ajouter dans les aides ordinaires aux sociétés mais probablement entre CHF 15'000.00 et CHF 20'000.00 au total.

De plus, je vous rappelle qu'il y a, à ce jour, 37 sociétés inscrites à l'USR (soit théoriquement 37 x CHF 1'000.00 = CHF 37'000.00), mais qu'il y a au total 59 sociétés enregistrées à Romont !

En conséquence, et vous l'aurez compris, le Conseil communal ne soutient pas votre demande d'ajouter CHF 5'000.00 au poste no 320.365.00. »

M. GEINOZ déclare maintenir sa demande.
Au terme de ces échanges, **Mme la Présidente** met au vote la proposition du Conseil communal.

VOTE / DECISION

C'EST PAR 32 « OUI » ET 13 « NON » QUE LE CONSEIL GENERAL VALIDE LA PROPOSITION DU CONSEIL COMMUNAL. PAR CONSEQUENT, LA PROPOSITION DE M. GEINOZ EST REJETEE.

2.3.11. **Intervention de Mme Milica ANDRIC, Conseillère générale**

« Le Groupe socialiste souhaite faire ajouter un montant de CHF 15'000.00 à la rubrique 350 Jeunesse du budget de fonctionnement 2018 pour la création d'une maison de la petite enfance. Cette structure est un espace d'accueil et de discussion pour les parents, et de jeux pour les enfants en bas âge.

Il existe déjà une maison de la petite enfance à Fribourg, et une à Bulle. La structure de Fribourg vient de fêter ses 20 ans d'existence et en 2016, 980 familles ont profité de cet espace de rencontre. La structure de Bulle porte le nom de « Le Bonheur des Toup'tits » et s'est ouverte il y a quelques années et a déjà trouvé son utilité.

Les communes d'une certaine importance mettent à la disposition des citoyens, pour favoriser précocement la socialisation et l'intégration des jeunes familles qui sont souvent isolées, ainsi que celles des familles étrangères, y compris les familles qui arrivent d'un autre canton, et qui souhaitent s'intégrer, des lieux de rencontre et de partage sous l'œil bienveillant d'une pédagogue ou éducatrice. Des liens se créent dans ce lieu d'accueil qui, parfois, se poursuivent à l'extérieur. Il existe aussi une documentation qui permet aux parents de trouver d'autres lieux à fréquenter comme par exemple des ludothèques, puéricultrices, bibliothèques, etc.

Dans le cadre de sa politique de l'enfance et de la jeunesse, le Canton de Fribourg souhaite que la population de tous les districts puisse profiter d'une telle offre qui est un soutien à la parentalité.

Pour les communes qui se lancent dans la concrétisation d'une maison de la petite enfance, un fonds d'aide à la création, géré par le Service de l'enfance et de la jeunesse, est prévu dans le budget 2018 accepté lors de la session de novembre du Grand Conseil.

Ces maisons ont un but différent d'une crèche. Elles ne sont pas des lieux de gardes, mais elles permettent aux parents de venir discuter et s'informer sur des sujets relatifs aux enfants en présence de professionnels de la petite enfance.

Ces maisons ont également un but différent des services de puéricultures, qui s'occupent seulement des soins aux bébés et de conseils aux parents à domicile, depuis la naissance jusqu'à un an environ.

La Commune de Bulle injecte actuellement CHF 15'000.00 dans un telle structure. Le but du montant demandé est de lancer cette maison et elle devra, à terme, s'intégrer dans une structure au niveau du District en l'inscrivant dans le cadre de l'ABMG.

Le Conseil d'Etat est favorable à ce qu'au moins chaque district possède sa maison de la petite enfance et propose un financement de départ.

Nous souhaitons dès lors que la Commune soutienne la création d'une telle maison à Romont. »

2.3.12. **Réponse de M. Pascal DELABAYS, Conseiller communal**

« Le Conseil communal demande au Conseil général de refuser cette proposition. Notre Commune participe au financement du Service de puériculture de la Glâne par le biais du Réseau Santé de la Glâne (RSG). Les consultations sont assurées par les infirmières de la petite enfance, une permanence téléphonique avec pris de rendez-vous trois jours par semaine, consultation sur rendez-vous, y compris à domicile. De plus, l'éducation familiale en Glâne organise, un mardi par mois, une rencontre « Café-Parents – être parents, un travail pas comme les autres ». Le but de cette manifestation est d'échanger sur « comment amener les enfants à l'autonomie, les encourager, mettre des limites, l'entrée à l'école, les stimuler en fonction de leur âge,... », tout ceci pendant que les enfants jouent ensemble.

Je siège au Comité directeur du RSG depuis 7 ans et au Comité de l'intercommunale pour l'accueil de la petite enfance en Glâne depuis 2 ans. A ce jour, aucune demande dans ce sens n'a été formulée.

Vous le voyez, les structures existent et elles correspondent aux besoins ».

2.3.13. **Intervention de Mme Christelle MASUR LUU, Conseillère générale**

« Nous soutenons la demande du Parti Socialiste concernant l'ouverture d'une Maison de la petite enfance. En effet, ce genre de structure permet de renforcer les liens entre les parents et favorise la socialisation des jeunes enfants avant le début de l'école. Ce n'est pas la même chose que le Réseau Santé Glâne et les Cafés-Parents. Les parents ont également la possibilité de poser des questions à des professionnels de la petite enfance non médicaux. De plus, les enfants sont maintenant de plus en plus exposés aux écrans et cela de plus en plus tôt.

Dans ce contexte, il nous paraît important de proposer des espaces où l'on peut promouvoir le jeu avec du matériel réel et renforcer les relations entre les enfants. Par ailleurs, il n'y a actuellement, dans la région, guère d'espaces fermés où les parents peuvent aisément se rencontrer en étant accompagnés de leurs enfants. La plupart des cafés, comme celui qui accueille le « Café-Parents », ne proposent pas vraiment d'espace de jeu ou de possibilités de changer les couches facilement. Cela laisse donc pour l'instant comme espaces parents-enfants essentiellement les parcs, qui ne sont praticables que par beau temps.

Ces points font que le Groupe Les Verts soutient la demande du PS et invite les membres du Conseil général à en faire de même. »

Au terme de ces échanges, **Mme la Présidente** met au vote la proposition de Mme ANDRIC pour l'ajout d'un montant de CHF 15'000.00 au budget de fonctionnement pour la création d'une Maison de la petite enfance.

VOTE / DECISION

C'EST PAR 27 « NON », 15 « OUI » ET 3 ABSTENTIONS QUE LE CONSEIL GENERAL REJETTE LA PROPOSITION DE MME ANDRIC.

2.3.14. **Intervention de Mme Pascale ZERMATTEN, Conseillère générale**

«Le Groupe Socialiste demande l'ajout d'un point à la rubrique 580. La formation des jeunes assure leur avenir, notre avenir est l'avenir du pays. Le monde politique se doit de se préoccuper de cette jeunesse.

Dans notre Ville de Romont, 73 jeunes en formation dans des domaines divers et variés, et en situation plus ou moins précaire, touchent une bourse d'étude du Canton. La somme totale est de CHF 327'883.00, soit une moyenne de CHF 4'491.00 par étudiant.

Ces bourses s'échelonnent de CHF 320.00 à CHF 16'189.00.

Dans l'intérêt du futur de notre Ville, et pour montrer aux jeunes que leur avenir nous préoccupe, le Groupe PS propose qu'une partie des bénéfices prévus pour l'année 2018 soit attribuée aux jeunes boursiers en formation de Romont. Nous demandons que la Commune distribue 10 % de la somme totale, soit env. CHF 35'000.00.

Je vous remercie pour votre écoute, et j'espère pour votre solidarité. »

2.3.15. **Réponse de M. Pascal DELABAYS, Conseiller communal**

« Le Conseil communal demande au Conseil général de refuser cette proposition. En effet, le 14 février 2008, le Grand Conseil a accepté la nouvelle loi sur la subvention de formation. Elle instaure le fait que la gestion de l'ensemble des bourses d'études est reprise par l'Etat, dans le but d'avoir une égalité de traitement pour chaque étudiant domicilié dans le Canton.

Je me permets de faire un tout petit historique puisque la Commune de Romont a accordé des bourses jusqu'à un certain nombre d'années.

Jusqu'en 2001, les bourses étaient réparties comme suit :

- *pour les études 50 % de la bourse accordée par le Canton ;*
- *pour l'apprentissage 95 % de la bourse accordée par le Canton.*

Pour ceux qui s'en souviennent, dès 2002, des difficultés budgétaires contraignent le Conseil communal à réduire la contribution allouée aux bénéficiaires de bourses.

Dès 2002, les bourses allouées correspondent au 30 % du découvert restant selon les calculs du Canton.

Et dès 2009, dès que la gestion de l'ensemble des bourses d'études a été reprise par l'Etat, nous n'avons plus octroyé de bourses.

en 2008, il y a avait 40 bénéficiaires qui touchaient en moyenne, par année, chacun CHF 391.00. »

Mme ZERMATTEN déclare maintenir sa demande.

Au terme de ces échanges, **Mme la Présidente** met au vote la proposition de Mme Pascale ZERMATTEN.

VOTE / DECISION

C'EST PAR 31 « NON », 13 « OUI » ET 1 ABSTENTION QUE LE CONSEIL GENERAL REJETTE LA PROPOSITION DE MME ZERMATTEN.

2.4 PRISE DE PAROLE AU NOM DES PARTIS POLITIQUES

2.4.1. Intervention de M. Christophe GIRARD, Conseiller général, pour le Groupe PDC

«Réuni en séance le 11 décembre 2017, le Groupe PDC s'est penché attentivement sur les budgets d'investissements et de fonctionnement pour l'année 2018.

Le budget des investissements n'a pas soulevé de grandes questions. En effet, nombre de postes seront discutés plus en détail et à voter durant l'année 2018. Nous soulignons toutefois que les chiffres et intentions mentionnés dans ce budget sont réfléchis et paraissent réalisables, contrairement peut-être à d'autres budgets présentés ces dernières années.

C'est à l'unanimité que le Groupe PDC a accepté le budget des investissements.

Le budget de fonctionnement a été plus discuté. Si le résultat laisse apparaître un bénéfice réjouissant, nous relevons toutefois que le changement fiscal de la Commune de Siviriez et ses conséquences sur la péréquation auront, dès 2019, une incidence négative sur notre compte de fonctionnement.

Le poste lié au transfert d'activités et charges du Commandant du feu a été l'objet d'une discussion nourrie. Discussion vaine puisque nous avons appris ce matin, avec étonnement et même plus, que nous n'avions pas à nous prononcer sur le sujet. En effet, selon une convention intercommunale, il semblerait que les charges de fonctionnement liées au Corps des sapeurs-pompiers s'apparentent à des charges liées pour les communes et dès lors non discutables. Une explication claire et transparente sur ce transfert d'activités et un cahier des tâches détaillé auraient certainement évité cette discussion.

Dès lors, le Groupe PDC approuve sans réserve et sans modification le budget de fonctionnement.

En conclusion, nous tenons à relever que notre tâche a été, dans l'ensemble, grandement facilitée par le travail en amont du Conseil communal et du Service des finances, et nous les en remercions. »

2.4.2. **Intervention de Mme Stefanie LOSEY, Conseillère générale, pour le Groupe Les Verts**

« Lors de sa séance du 7 décembre 2017, le Groupe Les Verts a étudié le budget 2018 avec attention. Nous tenons à remercier le Conseil communal et le Chef du Service des finances pour la présentation de ce budget.

Le budget de fonctionnement présenté est équilibré et prévoit même un léger bénéfice. Nous souhaitons néanmoins souligner quelques points :

- *L'achat de tablettes pour le Conseil communal et les Chefs de service est une des nombreuses dépenses dans le domaine informatique. Mais c'est une solution judicieuse pour réduire drastiquement l'impression de documents. Nous espérons que Romont avance ainsi à grands pas vers une administration « zéro papier » !*

- *L'achat d'un radar mobile prévu pour 2018 nous semble une bonne manière de mieux contrôler la vitesse sur les routes communales et le Groupe Les Verts espère vivement que les mesures faites encourageront la mise en place de zones 30 km/h, voire même 20 km/h, ceci afin d'avoir des zones où tous les usagers de la route puissent cohabiter plus sereinement ensemble.*

Le budget des investissements est, comme chaque année, conséquent, mais il y a divers points importants et urgents que la Commune devra exécuter de manière prioritaire. Il n'y a rien à redire à ce sujet.

Nous déplorons l'absence de projets environnementaux. En effet, beaucoup de projets de ce type sont largement subventionnés par le Canton ou la Confédération (jusqu'à hauteur de 80 % selon les cas), et outre l'amélioration pour la faune et la flore, il en résulte également une augmentation de la qualité de vie des Romontoises et des Romontois, et ce type de projet apporte une plus-value intéressante à la Ville et au tourisme.

Pour terminer, j'aimerais dire que le Groupe Les Verts accepte les deux budgets 2018 tels qu'ils sont présentés ce soir et recommande au Conseil général d'en faire de même. »

2.4.3. **Intervention de M. Nicolas PACCAUD, Conseiller général, pour le Groupe Horizons Nouveaux**

« Le Groupe Horizons Nouveaux a pris connaissance du budget 2018 et l'a étudié lors de sa séance de préparation du 4 décembre.

Nous félicitions le Conseil communal pour l'élaboration d'un budget de fonctionnement bénéficiaire, ayant des charges à hauteur de plus de 24 millions de francs.

Ne voulant pas couper l'herbe sous les pieds de l'Exécutif romontois, nous ne nous opposons pas à l'installation d'un robot-tondeuse pour le terrain de la Route de Bossens 13. Toutefois, nous sommes étonnés d'un tel investissement, sachant que l'assainissement des installations sportives de Bossens est prévu pour 2018 !

Côté budget des investissements, nous constatons que, durant l'année 2018, le montant avoisine les 15 millions de francs, ce qui démontre que le Conseil communal souhaite s'investir et investir dans l'avenir. Fort des expériences des années précédentes, nous espérons que les montants indiqués seront effectivement investis durant l'année prochaine et que notre Exécutif a pro-activement déjà levé les embuches pouvant générer un quelconque retard !

Le Groupe Horizons Nouveaux soutient le Conseil communal et accepte le budget des investissements et de fonctionnement.

En remerciant le Conseil communal pour son travail, nous profitons pour vous souhaiter à toutes et à tous un Joyeux Noël ainsi qu'une excellente année 2018. »

2.4.4. Intervention de M. Olivier MARILLER, Conseiller général, pour le Groupe UDC

« Lors de sa séance du 11 décembre 2017, le Groupe UDC a analysé le budget 2018. *Notre représentant au Conseil communal ayant répondu à l'ensemble de nos questions, c'est à l'unanimité que le Groupe UDC accepte le budget d'investissements et le budget de fonctionnement 2018. Il invite le Conseil général à en faire de même.*

Nous tenons à remercier le Conseil communal et toutes les personnes ayant œuvré à l'élaboration de ces budgets. »

2.4.5. Intervention de M. Nicolas SALAMIN, Conseiller général, pour le Groupe PS

« *Le Groupe PS s'est réuni le jeudi 7 décembre 2017 pour discuter des budgets d'investissements et de fonctionnement 2018.*

Je pourrais facilement reprendre ici le message délivré ces dernières années par notre Groupe tant la situation financière globale de notre Commune suit une évolution comparable. Je dois même dire que je l'ai fait en partie, et je m'en excuse déjà.

Loin de nous de nous plaindre de la bonne situation financière de notre Commune, surtout au vu des investissements importants qui nous attendent et de la hausse prévue des charges liées du District, par exemple, comme il a été amplement mentionné.

Le Groupe PS se pose néanmoins, année après année, la question de l'approche très prudente prise par le Conseil communal pour établir ce budget. La population romontoise s'accroît et nous devons prendre en compte les besoins réels de notre population dans les domaines comme l'éducation, les transports, les associations culturelles et sportives. Il est possible d'améliorer certains de ces éléments, même de manière temporaire tant que les finances sont saines, sans peser de façon sensible sur les finances communales. Les différents points amenés par notre Groupe ce soir en sont quelques exemples et nous regrettons bien sûr que la majorité du Conseil général ne soit pas entrée en matière sur ces objets. Il serait dommage d'être trop frileux dans l'établissement des budgets et de ne pas donner à notre population les services et le soutien auxquels on peut attendre d'un chef-lieu en développement et plein de dynamisme.

Nous souhaitons remercier le Service des finances ainsi que tout le personnel communal pour l'établissement de ces budgets et de leur dévouement pour la Commune en général.

En conclusion, le Groupe PS accepte les budgets d'investissements et de fonctionnement et invite le Conseil général à en faire autant.

2.5. VOTE FINAL EN DEUX TEMPS

2.5.1. VOTE DU BUDGET DES INVESTISSEMENTS 2018

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE LE BUDGET DES INVESTISSEMENTS 2018.

2.5.2. VOTE DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2018

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2018.

3. APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DE L'ASSOCIATION DU SERVICE DE LOGOPEDIE, DE PSYCHOLOGIE ET DE PSYCHOMOTRICITE DE LA GLANE-VEVEYSE

M. Valentin BARD, Conseiller général, se récuse pour le traitement de cet objet, pour raisons professionnelles.

Mme la Présidente passe la parole à **Mme Micheline POULIN**, Conseillère communale en charge du dicastère des ECOLES, à qui il appartient de présenter cet objet.

DISCUSSION DE PORTEE GENERALE

La discussion de portée générale n'est pas utilisée.

VOTE / DECISION

C'EST À L'UNANIMITE DE SES MEMBRES QUE LE CONSEIL GENERAL APPROUVE LES NOUVEAUX STATUS DE L'ASSOCIATION DU SERVICE DE LOGOPEDIE, DE PSYCHOLOGIE ET DE PSYCHOMOTRICITE DE LA GLANE-VEVEYSE.

M. Valentin BARD réintègre la séance.

4 DIVERS

4.1 INTERVENTION DE M. DIDIER DEMIERRE, CONSEILLER COMMUNAL Clôture du projet de bâtiment scolaire ZELDA

« Afin de clore le chapitre du projet ZELDA, je me dois de vous transmettre une information récente concernant l'accord trouvé après maintes discussions avec le Bureau d'architecture BAUART SA.

En effet, la question de la résiliation du contrat en temps opportun ou en temps inopportun a fait l'objet de plusieurs négociations. En cas de procédure juridique, le risque financier était estimé à plus de CHF 360'000.00, hors frais d'avocat.

Un accord a finalement été trouvé pour un solde de tout compte de CHF 162'000.00. L'entier de la facture finale pour le projet ZELDA s'élève ainsi à CHF 1'110'012.10.

C'est avec regret que le Conseil communal relève l'échec de ce projet ZELDA, puisque celui-ci ne convenait pas sur certains points, tant au niveau fonctionnel que financier.

Il vous assure également tirer les enseignements de cet échec en vue de la réalisation du nouveau projet et de mettre tout en oeuvre afin de retrouver cette différence par le fait que l'organisation d'un concours ne sera pas obligatoire, étant donné l'urgence du projet à réaliser.

Pour terminer et suite à la question de M. Vincent BRODARD concernant le projet du nouveau bâtiment scolaire, j'avais promis de nouvelles informations lors de cette présente séance.

Malheureusement, une opposition au changement de zone En Bouley est toujours pendante et le dossier est pour l'instant gelé.

Je vous remercie de votre compréhension dans ce dossier épineux qui a, et qui mobilisera encore une grande énergie au sein du Conseil communal. »

4.2 INTERVENTION DE M. JEAN-DENIS CORNU, VICE-SYNDIC
Réponse à l'intervention de Mme Ophélie BRODARD concernant l'activité commerciale au centre-ville

« Les centres historiques sont désormais sur la défensive. Ils réagissent à une situation sur laquelle ils n'ont plus prise. Alors que les villes bénéficiaient autrefois de privilèges comme les droits de marché pour assurer leurs fonctions de centres urbains, ce n'est plus le cas aujourd'hui. Les centres peuvent se situer n'importe où. Il y aura toujours un réseau de routes ou de voies ferrées pour les relier, aussi dispersés soient-ils.

La position défensive des vieilles villes et des centres de localité découle de situations très concrètes : locaux commerciaux vacants, baisse des recettes locatives, absence de nouveaux investissements. La détresse qui en résulte suscite des réactions diverses et parfois contradictoires.

Les uns préconisent d'améliorer l'accessibilité automobile des centres-villes en les dotant de nouvelles voies de desserte et places de stationnement, afin de récupérer les clients perdus au profit de centres commerciaux.

D'autres estiment au contraire que les vieilles-villes ne pourront vraiment tirer parti de leurs atouts que si le trafic est réduit ou, du moins, modéré.

D'autres encore réclament que l'on pave les rues, que l'on organise des événements et que l'on engage des professionnels du marketing urbain pour des quartiers entiers.

Bien souvent, ces propositions vont de pair avec la recherche de coupables. Comme les affaires ont bien fonctionné, voire très bien fonctionné pendant des décennies, on en déduit que les difficultés sont dues à de mauvaises décisions. Ce besoin de trouver des fautifs et la peur que le déclin ne se poursuive rendent malaisé d'esquisser de nouvelles perspectives et de prendre le taureau par les cornes.

Ces propos ressortent d'un rapport d'une analyse effectuée par l'ASPAN (Association Suisse pour l'Aménagement du Territoire).

Nous avons approché cette organisation pour connaître les possibilités d'utiliser leurs compétences afin de nous aider à solutionner la problématique que rencontre notre Ville.

Fort de plusieurs expériences de mandats d'analyse de vieilles viles présentant les mêmes caractéristiques que Romont, l'ASPAN nous propose d'effectuer une étude ayant pour thème « Redynamiser le centre de la localité ».

L'analyse de la vieille-ville montrera de façon concise et sans fard où la Commune en est, à quelles évolutions elle doit s'attendre et ce qu'elle peut entreprendre. Cet outil offre un regard extérieur et repose sur les vastes connaissances qui permettent aux experts d'établir des comparaisons pertinentes. L'objectif est d'identifier des pistes d'action concrètes, qu'elles soient du ressort des Autorités politiques, de l'Administration ou des acteurs privés.

L'analyse de la vieille-ville se présentera sous la forme d'un rapport d'une quinzaine de pages, traitant des thèmes de l'habitat, du commerce, de l'espace public et du trafic. Un lien est à cet égard établi avec la région et le reste du territoire urbain.

Le Conseil communal a inscrit au budget 2018 un montant de CHF 10'000.00 pour effectuer cette analyse et nous permettre ainsi d'apporter des pistes de solutions et des réponses aux questions en rapport avec la situation des commerces de notre intra-muros.

Voilà, Mme BRODARD, la réponse que le Conseil communal peut vous apporter et vous assurer que nous sommes attentifs à l'évolution de nos commerces et du bien-être de nos citoyens. Ceci fait partie de nos préoccupations permanentes et je vous rassure que nous n'avons pas attendu des questions comme la vôtre pour activer nos recherches de solutions.

J'espère ainsi avoir répondu à votre question qui, je dois l'admettre, est pertinente. »

Mme Ophélie BRODARD remercie le Conseil communal pour sa réponse et espère que l'étude portera ses fruits.

4.3 INTERVENTION DE M. EMMANUEL BUSSARD
Réponse à l'intervention de Mme Stéphanie CHOFFLON-PITTET concernant l'entretien de l'intra-muros

« *Je souhaite répondre à l'intervention de Mme Stéphanie CHOFFLON-PITTET effectuée lors de la séance du Conseil général du 5 octobre dernier, au nom du PDC.*

Sachez tout d'abord que l'embellissement de notre chère ville tient tout autant à cœur au Conseil communal qu'aux membres du Législatif et à ses concitoyens. Donc, nous pouvons vous assurer que le Conseil communal voue un soin particulier à l'entretien de notre ville dans ses réflexions.

Néanmoins, le Conseil communal tient à souligner pleinement l'excellent travail de son service de la voirie tout au long de l'année pour l'entretien et l'embellissement de notre cité dans son entier et l'en remercie chaleureusement. »

C'est avec plaisir que M. **Thierry SCHMID** entend bien cette réponse à l'interpellation du PDC qui ne visait en rien le travail du Service de la voirie. Il se déclare heureux que le Conseil ait compris le Groupe PDC, qui discutera de cette réponse lors de sa prochaine séance et ne manquera pas de revenir sur le sujet en temps opportun.

4.4 INTERVENTION DE MME PASCALE ZERMATTEN
Sport facultatif

« *Les écoliers primaires de Romont ont la grande chance de pouvoir bénéficier de cours de sport facultatifs extrascolaires offerts par la Commune de Romont.*

Toutefois, certains élèves d'âge primaire fréquentant les classes spécialisées de Romont, mais non domiciliés dans notre Commune, n'ont pas la possibilité de participer à ces cours.

Le Groupe Socialiste, dans un souci d'intégration, d'égalité et de solidarité, souhaiterait que tous les enfants scolarisés à Romont puissent suivre ces cours de sport. »

Mme POULIN, Conseillère communale, confirme que, pour l'instant, effectivement uniquement les enfants de Romont participent au sport facultatif extrascolaire.

Il faut cependant relever que la plupart des cours sont actuellement complets et que seuls quelques-uns ont encore des disponibilités. Le Conseil communal étudiera cette demande et évaluera si nos infrastructures et moniteurs, donc l'encadrement des élèves, sont en nombre suffisant pour ouvrir notre offre aux enfants des communes glânoises et fréquentant les classes spécialisées et les classes de soutien. Le Conseil communal se penchera également sur l'aspect financier d'une telle ouverture.

4.5 INTERVENTION DE M. PATRICE GEINOZ
Chapelle mortuaire

« En fin 2016, la Commune a terminé les travaux de la chapelle mortuaire, mais ce que je trouve dommage, c'est qu'il n'y a pas eu de fleurs, au fil des saisons, devant la chapelle.

D'autre part, la population romontoise aimerait savoir si la Commune a prévu des travaux au cimetière pour les personnes à mobilité réduite (usagers de chaises roulantes), car actuellement, avec le gravier, ce n'est pas pratique.

Pour le mieux, ce serait de prévoir des allées plus adéquates pour que ce lieu soit plus accueillant. »

M. DELABAYS, Conseiller communal, précise que c'est un sujet qui tient à cœur au Conseil communal, qui étudiera ceci dans une deuxième phase, étant entendu que le Conseil communal ne veut pas débuter une étude sur le cimetière d'en-haut car il faut que toute la surface soit à disposition. L'idée est de réaliser des travaux le plus rapidement possible. Il reconnaît la question de M. GEINOZ pertinente.

4.6 INTERVENTION DE M. SEBASTIEN RODI
Emplacements pour motos au centre-ville

« En tant que fervent défenseur du deux-roues en Glâne, je suggère au Conseil communal de penser à étudier les emplacements pour motos dans notre ville.

En effet, ceux-ci sont bien rares et surtout, pour beaucoup d'entre eux, inaccessibles et bancals, comme par exemple devant l'Ancien Couvent des Capucins, où stationner un deux-roues est une lutte perpétuelle contre les lois élémentaires de la gravité.

Merci de vous pencher sur ce point. »

4.7 INTERVENTION DE MME CHRISTELLE MASUR LUU
Parc public à l'arrière du bâtiment administratif de la Rue du Château 93

« Le Groupe Les Verts remercie le Conseil communal ainsi que les membres du Service de la voirie, qui ont remis à neuf le parc public de la Rue du Château 93. Avec des tables et bancs

accueillants et un coin potager tout à fait prometteur, nous ne pouvons que nous réjouir d'en profiter dès ce printemps ! ».

4.8 INTERVENTION DE MME OPHELIE BRODARD Biodiversité

«Le 6 septembre dernier, le Conseil fédéral a approuvé le plan d'action de la stratégie biodiversité qui consiste, en quelques mots :

- *à soutenir la biodiversité de manière directe ;*
- *en la création d'une infrastructure écologique ;*
- *en la conservation des espèces ;*
- *en la construction de ponts entre la politique de la Confédération concernant la biodiversité et les autres politiques sectorielles, par exemple l'agriculture, l'aménagement du territoire, les transports, le développement économique et à sensibiliser les preneurs et preneuses de décisions et la population sur l'importance de la biodiversité comme la base de la vie.*

Le Groupe Les Verts souhaite savoir quelles mesures concrètes le Conseil communal va entreprendre pour soutenir mieux aussi la biodiversité dans notre chef-lieu ? »

M. BARDET remercie Mme BRODARD pour cette question pertinente. Il a effectivement fallu env. 20 ans à la Confédération pour accoucher d'un plan d'action.

Le Conseil communal ne manquera pas de répondre à cette démarche, dans le délai de 12 mois, ceci en toute collégialité. Le sujet mérite effectivement discussions et réflexions au sein du Conseil communal.

CONCLUSIONS DE M. DOMINIQUE BUTTY, SYNDIC

M. le Syndic signale en préambule que M. RODI s'est adressé à un convaincu concernant son intervention relative aux emplacements pour deux-roues en Ville de Romont.

M. le Syndic tient à remercier les membres du Législatif pour la bonne tenue des débats de ce soir. Il trouve incroyable de trouver encore 50 personnes d'accord de s'investir de cette manière pour notre Commune. Ce n'est que du bonheur.

Au nom du Conseil communal, il remercie tout le monde pour la qualité de la participation à la vie politique. Il convie toutes et tous à un moment de convivialité et de partage lors de l'apéritif qui va suivre.

CONCLUSIONS DE MME CHRISTINE VALLELIAN, PRESIDENTE

«Je vous remercie pour l'écoute et le bon déroulement de cette soirée. Nous n'avons pas allumé le feu, ni fait du rock and roll, et je ne veux pas vous faire un requiem mais simplement dire :

- *MERCI aux Membres du Bureau pour leur assistance.*
- *MERCI à M. Yves BARD pour son accompagnement et ses conseils pour la préparation de la séance.*
- *MERCI à chacun de vous, membres du Conseil général et du Conseil communal, pour votre engagement au sein de cette ville.*
- *MERCI aux personnes qui suivent les débats depuis les tribunes.*

D'ici 11 jours, ce sera Noël. Je souhaite à vous toutes et tous de passer de belles fêtes avec vos familles et je vous adresse des vœux de santé et bonheur pour 2018. On se retrouvera le 22 février 2018, dans cette même salle.

Je convie toutes et tous à l'apéritif préparé par M. Didier ECOFFEY. ».

« *Applaudissements*. »

Au nom du Conseil général

La Présidente

Christine VALLELIAN

Le Secrétaire

Yves BARD

Romont, décembre 2017/YB/hp

Annexe

1. Budgets 2018 : rapport/présentation du Conseil communal

Annexe 1

Ville de Romont

Budgets des investissements et de fonctionnement 2018 de la Commune de Romont

Rapport du Directeur des finances

« Madame la Présidente du Conseil général, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Le budget 2018 présente une situation enviable sur le plan du résultat, puisqu'il laisse apparaître un bénéfice escompté de ***CHF 341'886.00.***

Si on l'examine de plus près, cette embellie n'est pas très rassurante étant donné que cet excédent provient de l'amélioration de notre pourcentage dans la clé de répartition glânoise des charges liées de district.

Pour 2017, notre participation était fixée à 21.471 % des charges de district, ce qui représentait un montant à charge de la Commune de Romont de CHF 3'836'512.35.

Or pour 2018, notre participation est baissée à 18.524 %, ce qui représente un montant à notre charge de CHF 3'346'491.94.

La différence entre ces deux années est de CHF 490'020.41, chiffre que nous aurions dû retrouver dans notre bénéfice. Nous constatons à contrario que nous n'avons pas atteint ce chiffre, ce qui laisse apparaître des charges supplémentaires nouvelles de CHF 150'000.00.

Si l'on se projette sur 2019, notre part aux charges de district va reprendre l'ascenseur pour se situer entre 23 et 24 %, ce qui était d'ailleurs notre situation initiale en 2008. Calculé avec le montant total des charges du district de 2018, cela nous projette une nouvelle charge supplémentaire de CHF 990'000.00, montant que nous devrons trouver par des économies ou de nouvelles recettes.

Cette situation fluctuante de la clé de répartition des charges du District est provoquée par les rendements fiscaux des communes, qui sont pris pour le 60 % et le solde de 40 % étant la population connue au 31 décembre de l'année qui précède l'établissement du budget.

Les recettes fiscales qui sont prises en compte pour le calcul de la clé de répartition correspondent aux derniers chiffres connus, soit au 31.12.2015. L'écart est dont de deux ans.

En 2019, le total des recettes fiscales des Communes du District va subir une diminution drastique. En effet, la Commune de Siviriez annonce pour l'exercice 2016 une diminution de près de 50 % de ses rentrées fiscales ; ceci est dû au départ de leur plus important contribuable.

Nous avons bénéficié, durant de nombreuses années, des avantages de cette situation et nous ne pouvons que remercier indirectement la Commune de Siviriez pour leur importante contribution à la répartition des charges du district.

Mesdames et Messieurs, je souhaitais en préambule vous présenter cette situation prévisible et vous rendre attentifs que les charges vont augmenter. C'est en toute connaissance de cause que le Conseil communal a établi le budget 2018 tel qu'il vous est présenté avec un bénéfice probable, qui sera versé dans la fortune de notre Commune. Celle-ci facilitera, dans un temps très proche, l'obtention d'emprunts nécessaires pour le financement de nos investissements.

Attention à toutes velléités qui prôneraient une utilisation du bénéfice projeté de 2018 pour le financement de nouvelles dépenses récurrentes et qui augmenteraient les charges à futur.

Budget des investissements

Le budget des investissements 2018 prévoit des nouvelles dépenses à voter pour un montant de CHF ***6'770'000.00*** *alors que les recettes sont estimées à CHF* ***62'000.00****. Ces nouvelles dépenses sont toutes liées à des projets de première nécessité et appartiennent aux objectifs que s'est fixés le Conseil communal.*

Le montant de CHF ***8'178'000.00*** *permettra de financer les travaux et projets en cours que le Conseil général a déjà votés.*

Le déficit du compte des investissements se chiffre à CHF ***14'886'000.00,*** *qu'il faudra bien entendu financer par des emprunts.*

Budget de fonctionnement

Les dépenses

Les charges par nature pour le fonctionnement communal augmentent de ***3.1 % à CHF 11'985'274.00.***
Les charges nettes du Canton diminuent de ***0,28 % à CHF 4'721'432.00.***
Les charges du District diminuent de ***11.69 % à CHF 4'826'761.00.***

Le total des charges par nature évolue par une diminution de ***0.82 % à CHF 23'752'185.00.***

Les recettes

Les recettes des impôts augmentent de ***4.22 % à CHF 16'073'000.00.***

Le Revenu du patrimoine augmente de ***1.07 % à CHF 857'832.00.***

Les contributions, émoluments et taxes diminuent de ***3.96 % à 5'071'984.00.***

Les contributions cantonales provenant du calcul des péréquations des ressources et des besoins seront meilleures de ***CHF 80'164.00, soit une augmentation de 7.96 %.***

En conclusion, je remercie mes collègues du Conseil communal, les collaborateurs/trices de l'Administration communale pour leur collaboration à l'établissement de ces budgets, et j'associe également à mes remerciements le Chef du service des finances communales M. Gabriel Gilliéron pour sa précieuse et efficace collaboration.

Madame la Présidente du Conseil général, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, je vous invite à accepter les budgets 2018 tels qu'ils vous sont présentés, soit :

- le budget de fonctionnement avec ***un bénéfice de CHF 341'886.00.***
- le budget des investissements avec ***un déficit de CHF 14'886'000.00. ».***

Jean-Denis Cornu
Resp. des finances communales

Ville de Romont

RAPPORT DU

CONSEIL COMMUNAL

BUDGET 2018

Annexe 1

Ville de Romont

Préambule

Résultat du compte de fonctionnement :

Bénéfice **Fr. 341’886.00**

Ville de Romont

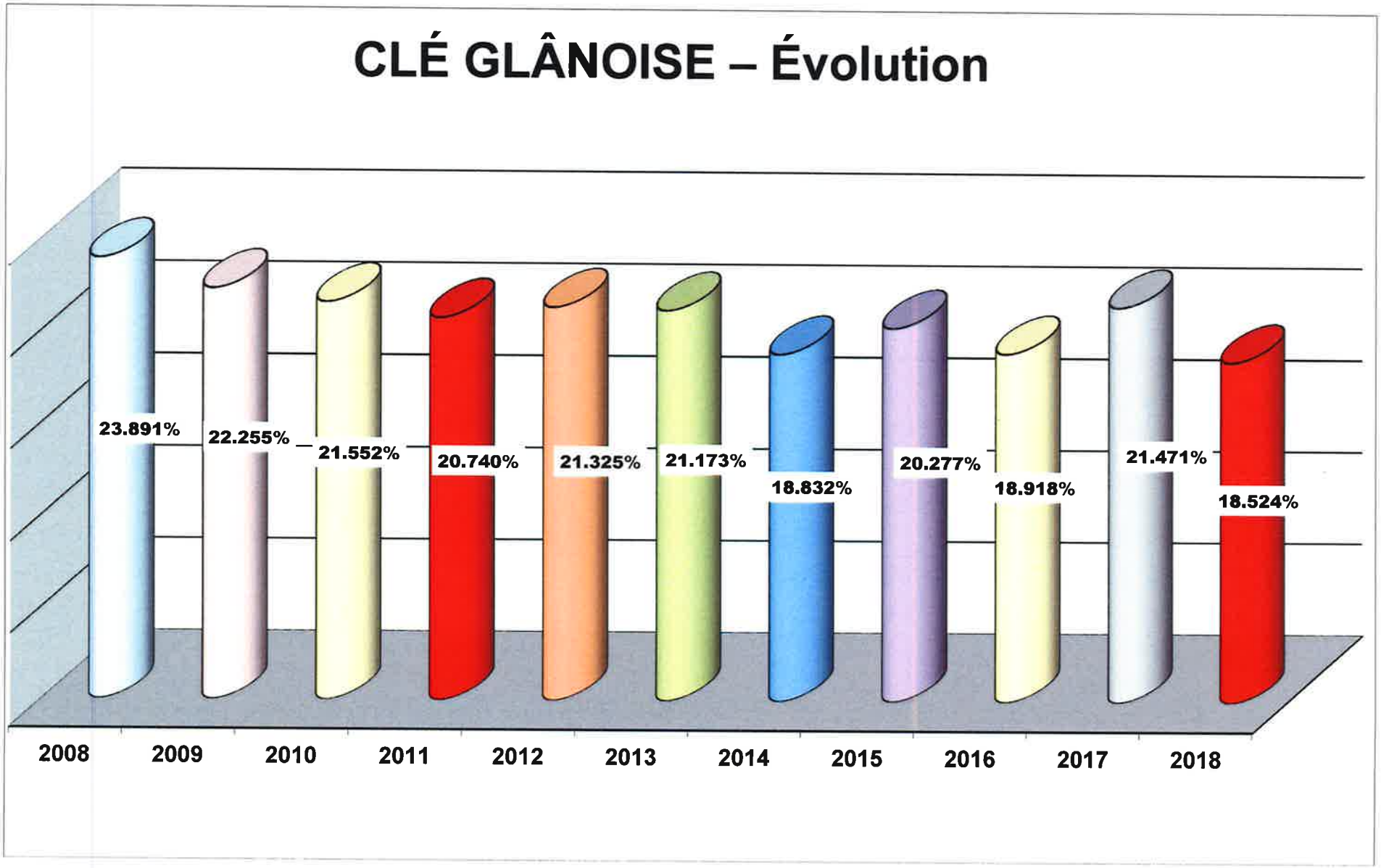

Ville de Romont

CLÉ GLÂNOISE

Budget 2017	**taux**	**21.471 %**
Montant à charge		**Fr. 3'836'512.35**
Budget 2018	**taux**	**18.524 %**
Montant à charge		**Fr. 3'346'491.94**
Différence favorable		**Fr. 490'020.41**

Ville de Romont

Résultat de fonctionnement

Fonctionnement

Bénéfice	Fr.	341’886.00

Clé de glânoise

Différence favorable	Fr.	490’020.41
Manco	Fr.	148’134.41

Ville de Romont

Clé glânoise

Contributions aux charges du District en 2018

Fr. 18'065'709.00

au taux de 18.524 %	Fr. 3'346'491.94
au taux de 24.000 %	Fr. 4'335'770.16

Projection 2019

Différence défavorable	**Fr. 989'278.22**

Ville de Romont

OBJECTIFS

- Financer la charge des investissements futurs

- Être attentif aux nouveaux éléments récurrents susceptibles d'augmenter les charges

Ville de Romont

Budget des investissements

	Dépenses à voter	6'770'000.-
./.	Recettes envisagées	62'000.-
=	Charge nette des investissements 2018	6'708'000.-
+	Dépenses déjà votées et prévues en 2018	8'178'000.-
=	Déficit du budget des investissements 2018	14'886'000.-

Ville de Romont

CHARGES PAR NATURE

	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012
AUTORITES & PERSONNEL (300 à 309)	5'149'904.00	5'056'702.00	4'730'869.00	4'559'696.00	4'203'138.00	4'004'427.00	3'942'612.00
BIENS, MARCHANDISES, SERVICES (310 à 319)	4'383'380.00	3'993'885.00	4'793'471.00	4'316'652.00	3'734'269.00	3'553'189.00	3'707'591.00
AIDES INDIVIDUELLES (366)	1'470'990.00	1'679'060.00	1'892'590.00	2'029'887.00	1'881'880.00	1'727'266.00	1'905'595.00
INTERETS PASSIFS (322, 329)	331'000.00	435'000.00	420'000.00	530'000.00	430'000.00	430'000.00	465'000.00
AMORTISSEMENTS OBLIGATOIRES (330)	650'000.00	460'000.00	515'649.00	200'000.00	835'000.00	786'000.00	900'000.00
	11'985'274.00	**11'624'647.00**	**12'352'579.00**	**11'636'235.00**	**11'084'287.00**	**10'500'882.00**	**10'920'798.00**
CHARGES LIEES - CANTON (351)	5'922'009.00	5'855'137.00	5'711'171.00	6'164'463.00	6'035'263.00	5'723'972.00	5'622'668.00
CHARGES LIEES - COMMUNE (352)	4'826'761.00	5'468'521.00	4'589'259.00	3'989'830.00	3'782'149.00	4'138'671.00	3'807'513.00
CHARGES LIEES - INSTITUTIONS (365)	530'400.00	508'600.00	594'800.00	746'080.00	793'592.00	744'360.00	720'365.00
	11'279'170.00	**11'832'258.00**	**10'895'230.00**	**10'900'373.00**	**10'611'004.00**	**10'607'003.00**	**10'150'546.00**
TOTAL GENERAL	**23'264'444.00**	**23'456'905.00**	**23'247'809.00**	**22'536'608.00**	**21'695'291.00**	**21'107'885.00**	**21'071'344.00**

Ville de Romont

RECETTES PAR NATURE

	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012
IMPÔTS (400 à 406)	16'073'000.00	15'422'000.00	15'113'250.00	14'902'000.00	14'452'500.00	14'094'000.00	13'928'000.00
REVENUS DU PATRIMOINE (422 à 427)	857'832.00	848'742.00	847'632.00	829'456.00	813'720.00	821'509.00	795'959.00
CONTR., EMOLUM., TAXES (430 à 439)	5'071'984.00	5'281'288.00	5'561'393.00	5'302'527.00	4'886'561.00	4'754'720.00	4'797'365.00
	22'002'816.00	**21'552'030.00**	**21'522'275.00**	**21'033'983.00**	**20'152'781.00**	**19'670'229.00**	**19'521'324.00**
RECETTES CANTON (441, 451)	360'000.00	359'000.00	357'000.00	351'000.00	558'727.00	607'629.00	592'280.00
RECETTES ASSOCIATIONS (452)	136'342.00	122'972.00	130'177.00	192'827.00	83'800.00	88'550.00	113'050.00
SUBVENTIONS (461, 462)	1'253'027.00	1'213'563.00	1'218'883.00	1'128'714.00	975'890.00	906'375.00	865'514.00
	1'749'369.00	**1'695'535.00**	**1'706'060.00**	**1'672'541.00**	**1'618'417.00**	**1'602'554.00**	**1'570'844.00**
TOTAL GENERAL	**23'752'185.00**	**23'247'565.00**	**23'228'335.00**	**22'706'524.00**	**21'771'198.00**	**21'272'783.00**	**21'092'168.00**

Ville de Romont

Le Conseil Communal invite
le Conseil Général à accepter :

- ❑ Le budget de fonctionnement

  Bénéficiaire de Fr. 341'886.00

- ❑ Le budget des investissements

  Déficitaire de Fr. 14'886'000.00